

STAGE SYNDICAL

ORGANISE PAR

SUD EDUCATION 93

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud 93

Assistant-es d'éducation, Assistant-es pédagogiques
des collèges et des lycées.

-SAINT DENIS, 5 DECEMBRE 2016-

Assistant-es d'éducation ou assistant-es pédagogiques, nous sommes indispensables au fonctionnement des établissements, mais aussi à la réussite des élèves. Pourtant, nos contrats sont précaires et certains établissements n'hésitent pas à bafouer le peu de droit que nous avons. Il est donc important de connaître ses droits et de savoir comment les faire respecter collectivement.

**PEUT-ON REFUSER
LE CONTROLE
VISUEL DES SACS?**

**ON M'IMPOSE
LA SURVEILLANCE
DES EXAMENS.
EST-CE LEGAL?**

Le renouvellement incessant des équipes et la précarité des agents rendent difficiles les rencontres entre AED ou AP pour réfléchir sur notre métier. Pourtant, nous avons un rôle pédagogique/éducatif à assurer et nous avons besoin d'échanger sur nos pratiques afin de mieux vivre notre quotidien face aux élèves, ou notre hiérarchie.

Parce que la seule solution pour améliorer nos conditions de travail est d'être nombreux-nombreuses et solidaires !

Enchangeons entre AED et AP. Des militantes de SUD éducation seront là pour répondre à vos questions.

Rendons ce stage vivant. N'hésitez pas à apporter une copie de votre contrat, de votre grille de poste par exemple, ou encore, tout support qui vous a aidé à monter un projet dans votre établissement

Inscrivez-vous au stage (avant le 5 novembre) :

« Personnels de vie scolaire » de SUD Éducation 93 !

LUNDI 5 DECEMBRE

9H-17H

Bourse du travail - 9-11 rue Génin
93 200 Saint-Denis

-PROGRAMME DU STAGE-

MATIN:

- Quels sont nos droits
- Réponses aux questions
- Comment lutter et se défendre (à partir d'expériences individuelles et collectives)?
- Savoir déchiffrer sa fiche de paye ou son contrat

APRES-MIDI:

- Échange à partir de situations rencontrées sur notre lieu de travail
- Permanence syndicale
- Échange sur nos projets et nos différentes pratiques pédagogiques

COMMENT S'INSCRIRE ?

En adressant une demande écrite (ci-joint) de congé pour formation syndicale auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage, au plus tard le **5 novembre** donc.

Pensez également à prévenir Sud Education de votre participation (par mail, téléphone, ou via la page : <http://sudeducation93.org/Stages-formulaire-d-inscription.html>)

SE FORMER, UN DROIT!

Chaque fonctionnaire ou agent, titulaire ou non titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de douze jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum), sans aucun retrait de salaire.

C'est une absence de droit, on ne peut pas vous demander de rattraper ces heures. La demande ne peut être refusée qu'à titre d'exception.

Si vous laissez passer la date d'inscription, n'hésitez pas prévenir Sud éducation93 qui pourra trouver une solution.

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage par voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (recteur, DASEN, chef d'établissement). A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

N'oubliez pas de prévenir Sud Education 93 de votre participation !

Mail : contact@sudeducation93.org

Tél : 01.55.84.41.26

Date limite
de demande de stage à la hiérarchie :

5 NOVEMBRE

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud 93